

# Lettre d'Information

N°5 JUIN 2009

## Editorial

La tenue le 27 mars dernier à la Sorbonne du colloque sur « Le rapport public du Conseil d'État », qui a été un des éléments phares de l'activité de l'équipe au cours du premier semestre 2009, a été l'occasion de faire ressortir ce qui fait la singularité du CERSA et qui lui assure une place particulière dans le champ scientifique.

Que le CERSA s'intéresse au Conseil d'État, quoi de plus naturel ? Dès sa création il y a plus de quarante ans, le CERSA s'est donné pour objet l'étude des phénomènes administratifs ; et si le périmètre de recherche de l'équipe s'est élargi au cours des dernières années, par un investissement fort sur le terrain des politiques publiques, cette étude constitue toujours le principe fondateur de l'équipe, son socle identitaire. Or, bien évidemment, dès l'instant où l'on s'intéresse à la France, on ne saurait ignorer une institution qui constitue la clef de voûte de l'édifice administratif, le principe d'intégration qui permet de faire tenir solidement ses divers éléments.

Mais cette réflexion sur le Conseil n'avait de sens que si elle était conduite en restant fidèle à la démarche qui est celle de l'équipe : à savoir l'adoption d'une démarche résolument interdisciplinaire, croisant différentes approches (juridique, historique, sociologique...). Une perspective exclusivement juridique, voire contentieuse, ne saurait en effet permettre de rendre compte de la place tout à fait singulière que le Conseil d'État occupe au cœur de l'État, et plus généralement de la société française. C'est donc bien une approche de science administrative qui a été adoptée, mais une science administrative conçue, comme toujours, comme une « science-carrefour », utilisant des angles d'attaque divers pour progresser dans la connaissance des phénomènes administratifs.

Le 19 mai 2009

Jacques Chevallier

Directeur du CERSA

## S O M M A I R E

Editorial.....	p 1
Séminaires et journées d'études.....	p 2
Colloques.....	p 3
Enseignement.....	p.4
Nouveaux contrats de recherche	p 5
Thèses soutenues.....	p.7
Ouvrages.....	p.8
Nouvelles de l'équipe.....	p 10
Informations pratiques.....	...p 12

# *Séminaires et Journées d'études*

Pour plus d'informations sur les séminaires en cours  
<http://www.cersa.cnrs.fr>

## **Le droit de l'égalité et les politiques publiques de lutte contre les discriminations**

Organisé par Daniel Borrillo

## **Séminaire des doctorants**

Organisé par Virginie Lanceron et Mathieu Laurent  
Salle de réunion du CERSA

## **La réforme de l'Etat dans les pays post-communistes**

Organisé par François Frison-Roche et Anne Gazier  
Salle de réunion du CERSA

## **Droit, gouvernance et technologies**

Organisé par Danièle Bourcier  
Salle de réunion du CERSA

## **Séminaire eSanté en Europe**

Organisé par Danièle Bourcier  
Salle de réunion du CERSA

## **Table ronde sur les litiges transnationaux**

**Organisée par Malik Boumédiène**  
**Salle de réunion du CERSA**

En association avec le Centre de Recherche en Droit Public (CRDP) de l'Université de Montréal, le CERSA organise, les 27-28 avril 2009 une première table ronde sur les litiges transnationaux.

Cette table ronde est la conférence de démarrage d'un projet plus large qui vise à évaluer, sur 5 ans, les procédures européennes des litiges transnationaux en ce qui concerne les petites créances. Il s'agit ainsi d'étudier un droit fondamental qui est l'accès à la justice.

La nouvelle procédure européenne des petites créances a pour but de faciliter l'accès à la justice, par l'établissement d'une procédure simple, rapide et abordable pour des petites créances transnationales. Depuis janvier 2009, 26 des 27 états membres de l'Union européenne rendent disponible cette procédure européenne, parfois en plus des procédures nationales existantes préalablement. Il importe d'évaluer la procédure européenne aux fins de savoir si elle atteint ses buts et si une procédure similaire est envisageable pour des créances transnationales dans d'autres contextes, par exemple, en Amérique du Nord, dans les relations entre personnes résidentes ou incorporées aux États-Unis et au Québec.

Cet atelier CERSA/CRDP sert à s'orienter sur les stratégies et la direction ainsi que le financement de la recherche internationale sur la justice dans les relations transnationales. En d'autres mots, cet atelier créera les bases pour un projet plus étendu, se déroulant sur plusieurs années 2010-2014, impliquant d'autres États membres de l'Union européenne et d'autres universités.

## Le Rapport annuel du Conseil d'Etat

Paris, 27 mars 2009

Colloque sous la direction scientifique de :

M. Olivier Renaudie, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas - Membre du CERSA.  
M. Pascal Mbongo, Professeur à l'Université de Poitiers - Visiting Research Scholar à la NYU.

Le Rapport public annuel du Conseil d'État est une institution. Le Rapport dispose d'une très grande ancienneté puisque, en effet, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'il voit le jour à l'initiative de René Cassin qui en a d'ailleurs défini l'ambition propédeutique dans la première livraison des « Études et Documents du Conseil d'État » parue en 1947. Au-delà de cette ancienneté, le Rapport public annuel du Conseil d'État se caractérise surtout par sa centralité, que suggère d'ailleurs son adoption par l'instance la plus solennelle du Conseil d'État, l'Assemblée générale. Cette centralité est attestée par l'impact que le Rapport a sur le fonctionnement de l'État en direction duquel il est principalement dirigé. Elle est illustrée par l'attention qui lui est portée par la communauté juridique tout entière. Elle est confirmée par l'écho qui lui est désormais donné par les médias.

Cette centralité du Rapport public annuel du Conseil d'État est la justification initiale d'une réflexion systématique sur l'importance de cette institution. Deux questions de fond structurent la réflexion ainsi envisagée. D'une part la question des représentations de l'État, du politique, de l'Administration, du Droit et du Conseil d'État lui-même qui sont mobilisées et/ou défendues par le Conseil à travers son Rapport. D'autre part la question de l'autonomie du champ des juristes universitaires par rapport aux discours produits par le Conseil d'État, spécialement à travers son Rapport, puisque l'on peut faire l'hypothèse que tout discours institutionnel est nécessairement un « discours de clôture ».

## La sérendipité dans les arts, les sciences et la décision

du lundi 20 juillet au jeudi 30 juillet 2009

sous la direction Pek van Aniel, Danièle Bourcier

**CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL DE 50210 CERISY-LA-SALLE Tél : 02.33.46.91.66**

La Sérendipité est le don, grâce à une observation surprenante, de faire des trouvailles et la faculté de découvrir, d'inventer ou de créer ce qui n'était pas recherché. De multiples exemples montrent l'importance de la Sérendipité dans l'histoire des sciences et des techniques, dans l'art, et dans le domaine de la décision. La notion (issue de l'aventure des Trois princes de Sérendip, conte persan du XIII<sup>ème</sup> siècle repris par Voltaire dans Zadig) est peu utilisée en France, même si le sociologue Robert Merton et l'écrivain Umberto Eco lui ont consacré des développements importants. Pourtant dans une société de plus en plus rationalisée, la créativité et le hasard ont souvent partie liée.

Cette décade réunira des chercheurs, des artistes, des philosophes, des logiciens, des inventeurs, des politiques, des pédagogues sur un objet interdisciplinaire paradoxal : quelle leçon peut-on apprendre de l'inattendu ? Expériences vécues et récits d'aventures, témoignages de grands témoins, ateliers de découverte musicale ou théâtrale, groupes de réflexion alterneront pour partager les multiples approches de cette aptitude étrange.

Programme et fiche d'inscription disponibles sur le site du CERSA  
<http://www.cersa.cnrs.fr>

## MASTER 2 ADMINISTRATION ET POLITIQUES PUBLIQUES 2009 - 2010

Responsable :  
Monsieur le Professeur  
**Jacques CHEVALLIER**

Directeur adjoint :  
Monsieur le Professeur  
**Jacques CAILLOSSE**

Le Master « Administration et Politiques Publiques », qui s'appuie sur le CERSA, connaîtra une profonde réforme pour la rentrée universitaire 2009-2010. Ce Master, qui prolongeait l'ancien Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) de Science Administrative, était jusqu'alors exclusivement une formation de Recherche : de remarquables travaux de recherche ont été soutenus dans ce cadre, débouchant sur l'élaboration de thèses de grande qualité et sur de brillants parcours universitaires (Gilles Dumont, Olivia Bui-Xuan, Thomas Hélié, Lucie Cluzel, Olivier Renaudie...). A ses côtés existait un Master Professionnel « Administration et gestion publiques », qui prolongeait l'ancien Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS).

Le regroupement de ces deux masters avait été souvent envisagé : les passerelles existant entre les deux masters, l'existence d'une équipe enseignante largement commune, le soutien d'un même laboratoire de recherche (le CERSA) rendaient ce regroupement logique, en permettant au surplus une économie de moyens ; il coïncidait avec un mouvement général de rapprochement des deux formations « Recherche » et « Professionnelle », observable dans toutes les disciplines et fortement encouragé par le ministère. Le départ en retraite du professeur Jean-Michel De Forges, qui avait animé le Master professionnel avec une remarquable efficacité, a précipité cette évolution.

La solution retenue a été d'introduire dans le Master, à côté de la branche Recherche traditionnelle, une branche Professionnelle. La cohérence de la formation est assurée par l'existence d'un tronc commun : à partir de là, les étudiants opteront, soit pour la branche Recherche qui, comportant moins d'heures d'enseignement, les conduira à élaborer un travail de recherche, soit pour la branche Professionnelle, qui implique un volume plus important d'enseignements et un stage effectué dans une administration : le souci de préparer les étudiants aux carrières administratives a conduit à mettre sur pied par ailleurs des formules innovantes (préparation à la « note administrative » et « démarche de projet »)

Comme précédemment, le master est ouvert à la fois aux étudiants ayant suivi un cursus juridique (Master en droit, spécialité « Administration et politiques publiques ») et aux étudiants ayant suivi une formation en sciences politiques et sociales (Master en sciences politiques et sociales, spécialité « Administration et politiques publiques »).

Objectifs :

*Le Master vise de manière générale :*

- à approfondir les connaissances des étudiants sur l'administration publique;
- à les préparer à une insertion future dans la fonction.

*Ainsi que, pour la branche Recherche :*

- à leur faire acquérir les méthodes rigoureuses d'expérimentation et de raisonnement leur permettant de mener à bien un travail de recherche ;
- à les initier à la pratique concrète de la recherche.

*Ainsi que, pour la branche Professionnelle :*

- à les préparer aux épreuves des concours administratifs ;
- à développer leur connaissance concrète du fonctionnement de l'administration.

## *Nouveaux contrats de recherche*

### **MUTORG-ADMI - Les mutations organisationnelles de l'administration française. Hiérarchies, division du travail, coordination**

Décision attributive d'aide de l'Agence Nationale de la Recherche

Programme : Sciences Humaines

Thématique : « Gouverner et administrer »

Coordonnateur : Philippe BEZES

Durée : 48 mois à compter du 15/12/2008

Nom du responsable scientifique : **Philippe BEZES**

Ce projet propose d'analyser plusieurs dimensions des transformations organisationnelles que connaît aujourd'hui l'administration française. Cette dernière est profondément bouleversée par deux dynamiques simultanées de réforme transversale. D'un côté, a été créée une nouvelle chaîne hiérarchique gestionnaire dans le système administratif sous l'effet de la loi organique relative aux lois de finances dite LOLF votée en août 2001. De l'autre, la répartition des tâches et des fonctions des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat a été bouleversée par les réorganisations multiples que subissent les ministères et notamment l'Etat territorial depuis la fin 2004. Ces réformes organisationnelles et gestionnaires sont aujourd'hui systématisées dans le cadre de la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) mise en place par le gouvernement Fillon depuis juillet 2007. L'enjeu de la recherche est d'étudier les rationalités, la mise en oeuvre et les effets de ces changements de l'organisation administrative française en se focalisant résolument sur deux dimensions des mutations du système administratif : les changements de la hiérarchie et ceux de la division du travail. Le protocole de recherche s'organise autour de six enquêtes menées sur les effets de la LOLF et des réorganisations liées à la RGPP dans plusieurs ministères.

### **L'ENFANT PAUVRE ET LE DROIT**

Convention de Recherche

Mission de la Recherche de la DREES-MiRe

Observatoire National de la Pauvreté (ONPES)

Mission recherche Droit et Justice

Durée : 18 mois à compter du 25/11/2008

Nom du responsable scientifique : **Michel BORGETTO**

Les études juridiques portant spécifiquement sur la question de l'enfant pauvre sont à ce jour, en France, proprement inexistantes. Comblant cette lacune de la recherche juridique, tel est l'objectif premier de ce travail qui se veut tout à la fois pionnier et ambitieux : dans la mesure où « l'enfant pauvre » soulève de réelles questions de droit et en droit, c'est en effet toute la problématique des droits sociaux fondamentaux et des droits de l'enfant qui se trouve ici convoquée. Même si elle empruntera au droit privé certains mécanismes et concepts (notion d'enfant à charge, obligation alimentaire, obligation d'entretien...), la recherche s'inscrit principalement dans le champ du droit public. L'approche conceptuelle de l'enfant pauvre qui a été retenue renvoie en effet massivement aux thématiques publicistes : en tant qu'il fait le lien entre la famille et les services sociaux, l'enfant pauvre a vocation à constituer la pierre angulaire d'un système de protection sociale renouvelé. Concrètement, il s'agira, dans le cadre de ce travail, de dresser un état des lieux de la législation applicable, d'énoncer les failles et lacunes que présentent les dispositifs en place au regard de la pratique et, au delà, de conceptualiser, d'expliquer, d'organiser, d'ordonner les différents problèmes sociaux à la fois traités et générés par le système juridique en vigueur : démarche qui nous permettra ainsi de formuler diverses propositions de nature à remédier aux insuffisances constatées via une adaptation de la législation.

## PRELAT – Projet sur les élus locaux au travail : gouvernement régional et configuration du travail des élus

Décision attributive d'aide de l'Agence Nationale de la Recherche - Programme : Sciences Humaines  
Thématique : « Gouverner et administrer » - Coordonnateur : Didier DEMAZIERE  
Durée : 36 mois à compter du 15/12/2008 - Nom du responsable scientifique : **Patrick LE LIDEC**

Ce projet analyse comment les élus régionaux exercent leurs fonctions de gouvernement et d'administration. Son objet est donc leur travail au sein des exécutifs régionaux. Cette perspective mobilise les cadres d'analyse de la sociologie du travail et des professions, appliqués à l'étude d'un travail politique. L'accent est mis sur les processus, pluriels, de configuration de ce travail, de délimitation des fonctions, de structuration d'une division des activités, de spécialisations professionnelles. La prise en compte des carrières politiques, professionnelles et militantes et l'attention aux socialisations plus ou moins anticipatrices qui s'y inscrivent ne sauraient suffire pour comprendre le travail des élus. Car celui-ci est inscrit dans des organisations structurées par des règles formelles et des ajustements pratiques, dans des flux d'échanges et d'interactions avec d'autres acteurs, dans des procédures explicites et dans des routines tacites, etc. Dans cette perspective le travail des élus est inséparable d'un monde professionnel dans lequel il est configuré de manière continue. Ce monde sera saisi à partir des entourage susceptibles de contribuer aux fonctions de gouvernement (outre les élus, les cadres dirigeants de l'administration et les conseillers et collaborateurs directs occupant des positions intermédiaires). Et les processus de configuration du travail seront considérés comme un ordre négocié au sein de ce monde. Les ordres négociés seront explorés à partir de quatre entrées, correspondant à des dispositifs méthodologiques spécifiques, et permettant d'apporter des éclairages complémentaires : un niveau institutionnel mettant l'accent sur les contextes socio-historiques locaux qui colorent les fonctions d'élu ; un niveau organisationnel focalisant sur les divisions du travail qui délimitent des rôles professionnels ; un niveau biographique prenant en compte les parcours et croyances des acteurs qui nourrissent les conceptions de l'activité ; un niveau situationnel privilégiant les pratiques de travail développées à propos d'objets et de dossiers circonscrits qui sont encadrées dans des interactions et situations précises. Les conseils régionaux apparaissent comme un terrain pertinent pour cette approche, en raison d'un cumul de caractéristiques, en particulier le fait que les frontières entre les élus, les dirigeants administratifs, et les collaborateurs directs y sont particulièrement épaisses, poreuses et mouvantes : les élus sont pour certains très faiblement expérimentés, les dirigeants administratifs ont des statuts diversifiés irréductibles à la figure du fonctionnaire, les relations entre pôles politique et administratif sont multiples et modulées, les catégories d'acteurs concernées ont parfois des identités et des engagements à multiples facettes, etc. Ainsi cette sociologie du travail politique vise à éclairer les transformations contemporaines du champ politique et à contribuer aux débats sur la professionnalisation des élus, à partir d'une exploration des conditions -institutionnelles, organisationnelles, relationnelles et personnelles du travail de gouvernement régional. Sur un plan plus théorique, ce projet participe aux nouvelles approches, notamment anglosaxonnes, du travail professionnel, qui considèrent la professionnalisation comme une production collective organisée, et à ce titre incertaine : si elle résulte de processus internes et pour partie maîtrisés par les travailleurs concernés (ici les élus), elle résulte aussi de processus externes et portés par d'autres acteurs travaillant dans le même monde professionnel et occupant des positions différentes (ici les entourage de gouvernement).

## epSOS - un projet européen de la santé en ligne

Financement Commission européenne  
Durée : 36 mois à compter du 30 juin 2008 - Coordonnateur CNRS : Paul BOURGINE (CREA)  
Nom du responsable scientifique CERSA : **Danièle BOURCIER**

epSOS est le premier projet européen de la santé en ligne tels le regroupement d'un grand nombre et la variété des pays dans la coopération pratique.

Alors que tous se sont engagés à le faire, en principe, certaines régions et certains pays sont plus avancés que d'autres en fonction de leur capacité à mettre en oeuvre les solutions proposées. Afin de renforcer la possibilité de ces services qui sont fournis à travers les frontières nationales ou régionales, de l'interopérabilité entre les systèmes et les services doivent être réalisés entre les différents contextes nationaux et / ou les systèmes régionaux. epSOS vise à la construction et l'évaluation d'une infrastructure de service de la démonstration d'interopérabilité transfrontalière entre les systèmes de dossier de santé électronique en Europe.



## Olivier PALLUAULT

Thèse pour le doctorat de science politique soutenue le 25 mai 2009 :

*Stratégie de la précaution. La construction de la protection des infrastructures critiques aux Etats-Unis (1993-2003)*, 436 pp. + annexes et bibliographie.

Directeur de la recherche : Pascal Vennesson

Jury : Dario Battistella, Jacques Chevallier, Thomas Lindemann, Christian Sommade

Par « infrastructures critiques », il faut entendre l'ensemble des mesures visant à sécuriser des sites et systèmes, relevant généralement du domaine civil, dont la destruction aboutirait à déstabiliser durablement la société américaine.

La thèse est organisée en trois parties, conçues comme trois angles de vue pour comprendre la construction de la protection des infrastructures critiques.

La première retrace la manière dont la protection des infrastructures critiques a été pensée, argumentée et défendue à partir d'impératifs relevant de la sécurité nationale : elle retrace comment elle s'est imposée à partir de l'identification des nouveaux risques liés à la diffusion de la révolution informatique et la crainte du terrorisme.

La seconde s'intéresse à la manière dont la protection des infrastructures critiques s'est insérée dans le champ politique, en s'inscrivant dans une nouvelle mise en sens de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide : cette mise en sens s'est opérée au travers d'entreprises sécuritaires spécifiques, utilisant le registre de la peur et de l'angoisse, pour faire s'avancer une nouvelle figure de l'expert en terrorisme.

La troisième porte plus spécifiquement sur la construction du nouveau système bureaucratique de l'anti-terrorisme : elle décrit comment s'est édifié au cours des années 1990 jusqu'aux années suivant le 11 septembre 2001 un nouveau schéma administratif de la défense civile, supposé assurer la protection de la société américaine dans ce nouveau siècle.



# OUVRAGES



**Philippe Bezes**

## **Réinventer l'État Les réformes de l'administration française**

Depuis les années 1960, les problèmes d'organisation, de contrôle et de financement des systèmes administratifs constituent des enjeux collectifs majeurs dans les démocraties occidentales. Ils alimentent les diagnostics de crise des bureaucraties et favorisent l'essor de réformes préconisant de nouveaux modes de fonctionnement, souvent inspirés du New Public Management. En dépit de l'importance historique de l'État, la France n'échappe pas à ces changements. L'administration est l'objet de nombreuses critiques et de réformes. Comment, pourquoi et avec quels effets les élites françaises ont-elles développé, à grand renfort de publicité, des politiques de réforme de l'État destinées à transformer les règles historiques patiemment mises en œuvre depuis le début du XIXe siècle ? Voilà la question centrale que pose cet ouvrage. Il analyse les réformes de l'administration française du début des années 1960 jusqu'à la présidence Sarkozy. Avec la perspective d'une sociologie historique de l'État, il retrace l'essor et le développement de ces réformes sous la Ve République et analyse les multiples configurations d'acteurs qui y participent : personnels politiques, hauts fonctionnaires, ministères, experts patentés, citoyens... Il donne à comprendre le tournant néo-managérial de l'administration française, ses limites et la spécificité des voies du changement dans le contexte hexagonal. Soulignant la singularité de la préoccupation des gouvernants pour l'organisation et la transparence de la machinerie administrative, l'auteur diagnostique finalement l'émergence d'une nouvelle rationalité politique marquée par l'impératif du « souci de soi de l'État ».

Philippe Bezes, *Réinventer l'État*, Paris, PUF, coll. le lien social, 2009, 544 p.



**Ligia Villas Boas Gabbi**

## **Gouverner une mégapole, l'expérience de Sao Paulo**

Présentation de l'éditeur

Pour comprendre comment est gouvernée une mégapole, il faut prendre en considération des caractéristiques telles que la capacité administrative, les logiques organisationnelles et bureaucratiques, les conditions sociales, économiques, financières, démographiques et politiques, ainsi que le poids des groupes d'intérêt, des associations et de la mobilisation sociale. Sao Paulo offre à cet égard un contexte singulier. Sao Paulo détient le statut de mégapole en raison de ses dimensions humaines et géographiques : à ses 11.016.703 habitants sur un territoire de 1.523 km<sup>2</sup>, s'ajoutent 8,7 millions d'habitants ressortissants des 38 villes limitrophes qui forment avec elle la région métropolitaine de Sao Paulo. L'importance de cette métropole résulte du rôle central qu'elle joue dans les finances et l'économie nationale. Elle fait partie du réseau international des villes globales car elle héberge le siège social pour l'Amérique latine de différentes entreprises et banques multinationales et offre des services de haute complexité technologique. Sur le plan politique, elle est à la fois la ville-centre de la région métropolitaine et la capitale de l'État de Sao Paulo où se trouve le siège du gouvernement. Elle ne possède, cependant, aucun statut particulier comme Paris (ville-département) ou Berlin (ville-État) et l'institutionnalisation de la région métropolitaine n'a pas pris en considération les spécificités locales. Cet ouvrage apporte, au-delà du cas de Sao Paulo, une contribution d'importance à l'étude de la gestion des grandes métropoles, tout en montrant la nécessité d'éviter de plaquer une grille unique d'explication et de prendre à chaque fois en compte la singularité des configurations locales.

Ligia Villas Boas Gabbi, *Gouverner une mégapole, l'expérience de Sao Paulo*, L'Harmattan, coll. droit des collectivités Territoriales, 2009, 158 p.





Michel Chauvière,

### Enfance inadaptée l'héritage de Vichy, 3ème ed.

Le "roman" de l'enfance inadaptée est largement enseigné dans les écoles d'éducateurs et diffusé auprès du grand public par le biais des associations fondatrices des établissements et services spécialisés. Tout irait bien en matière de rééducation si une incontrôlable progression des effectifs, si le malaise chronique des travailleurs sociaux et si l'étonnante distribution des équipements, quelquefois analysée en terme de quadrillage, ne répandaient le doute sur la haute mission de réintégration et de prévention de tout ce secteur. Quel réseau institutionnel, quels groupes socio professionnels, quels intérêts ont marqué et marquent encore de telles pratiques sociales ?

L'ouvrage de Michel Chauvière met à jour l'action "du paternalisme nauséeux" de Vichy, du corporatisme remis à l'honneur et de la technicisation des problèmes sociaux dans la création des institutions de l'enfance inadaptée, il étudie cet héritage dans les années de l'immédiat après-guerre, durant lesquelles le dispositif va se développer et surtout se verrouiller.

"L'efficace des années quarante", qui complète la présente édition, permet à l'auteur de répondre aux vives controverses qu'a suscitées la thèse générale de ce livre et d'élargir son propos jusqu'à l'actualité des politiques sociales.

Avec une nouvelle préface de l'auteur pour cette troisième édition

Michel Chauvière, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy* suivi de *L'efficace des années quarante*, 3ème ed., L'Harmattan, coll. le travail du social, Paris, 2009, 316 p.



Michel Borgetto,

### Droit de la sécurité sociale

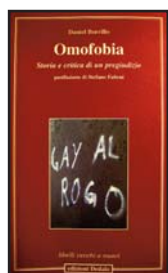
Cette seizième édition se veut fidèle à ce qui fait, depuis l'origine, la particularité de ce Précis : exposer de façon en rendant compte non seulement des règles juridiques qui régissent son fonctionnement, mais aussi du contexte social et économique, national et international, qui détermine son organisation.

Analysant dans une théorie générale à la fois l'évolution et les caractéristiques du droit de la sécurité sociale, l'ouvrage propose ensuite une présentation minutieuse et complète du système français dans ses diverses composantes : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, sans omettre l'assurance chômage.

Il intègre naturellement les divers changements survenus depuis la dernière édition : mise en oeuvre, parfois avec des inflexions, des réformes des retraites et de l'assurance maladie, refonte des régimes indépendants, adaptation des régimes spéciaux, réaménagement des droits des cotisants, élaboration d'une nouvelle convention de l'assurance chômage, etc.

Le Précis entend ainsi fournir à ses utilisateurs - étudiants, chercheurs, professionnels, usagers... - les matériaux nécessaires pour appréhender un droit devenu, au fil du temps, de plus en plus dense, complexe et mouvant.

Michel Borgetto, Jean-Jacques Dupeyroux, Robert Lafore, *Droit de la Sécurité sociale*, Dalloz, coll. Précis, 2008, 1276 p.



Daniel Borrillo

### Omofobia : Storia e critica di un pregiudizio

L'homophobie est un dispositif d'exclusion que Daniel Borrillo déconstruit magistralement non seulement à travers une lecture juridique du phénomène mais aussi en faisant appel à la philosophie, l'anthropologie, l'histoire des religions et la psychanalyse. Dans les quatre chapitres de l'ouvrage, l'auteur interroge la haine de l'homosexualité et des homosexuels aussi bien dans l'histoire que dans nos comportements quotidiens tant sur le plan matériel que dans sa dimension symbolique.

Daniel Borrillo, *Omofobia : Storia e critica di un pregiudizio*, edizioni Dedalo, 2009, 168p.

Postfazione di Stefano Fabeni

## *Nouvelles de l'équipe*

Le CERSA est en deuil. Le professeur Roland DRAGO, qui l'a fondé en 1965 et qui en a assumé la direction jusqu'en 1992 nous a quittés.

Il convient de rappeler que la science administrative a connu en France au cours des années soixante un spectaculaire développement, dont témoignera la publication en 1966 d'un *Traité de Science administrative*, ouvrage collectif dirigé par Georges Langrod : il s'agissait à vrai dire d'une renaissance, dans la mesure où l'origine de la science administrative est beaucoup plus ancienne et indissociable de la construction de l'État moderne.



Or, Roland DRAGO, nommé en 1965 professeur à ce qui était alors la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, contribuera de manière déterminante à ce développement, tout à la fois par ses enseignements (il assurera jusqu'à sa retraite le cours de science administrative à l'Université Paris 2), ses travaux personnels, les nombreuses thèses qu'il dirigera — notamment sur le terrain de l'histoire administrative — et enfin la mise en place d'une structure de recherche : le CERSA, qu'il crée et anime, constitue en effet la première équipe de recherche qui apparaît dans le champ d'une science qui allait progressivement prendre son autonomie dans le champ des sciences sociales.

Réunissant autour de lui un groupe d'enseignants, dont les carrières universitaires ou administratives seront brillantes, ainsi que de chercheurs, ingénieurs et techniciens provenant du CNRS, le CERSA devient sous son impulsion un point d'appui essentiel pour le développement en France des recherches administratives : il contribuera notamment à la production et à la diffusion de connaissances sur l'administration, à travers la diffusion de ce qui est d'abord appelé « *Bulletin signalétique de science administrative* », puis « *Bibliographie internationale de science administrative* » — avant que l'utilisation des technologies de l'information ne lui donne une dimension nouvelle.

Les liens étroits tissés par Roland DRAGO avec, d'une part les écoles administratives (l'École Nationale d'Administration, l'Institut International d'Administration Publique...) et les grands corps de contrôle (le Conseil d'État, la Cour des Comptes...), d'autre part des institutions et réseaux de recherche (l'Institut Français et l'Institut International des sciences administratives, l'École Pratique des Hautes Etudes...), permettront au CERSA de jouer un rôle d'interface entre deux mondes, celui de l'administration et celui de la recherche. Les équipes de recherche qui seront ultérieurement lancées dans d'autres lieux universitaires s'inspireront directement de cet exemple.

Si Roland DRAGO a joué ce rôle, c'est d'abord en raison de sa très vaste culture. S'il était d'abord juriste, comme en témoigne l'importance de l'œuvre qu'il laisse en droit public (et, bien entendu, le célèbre *Traité de Contentieux administratif*), il avait aussi conscience des limites d'une approche exclusivement juridique, voire contentieuse, pour connaître l'administration : encore fallait-il s'intéresser au fonctionnement concret des services ; à ses yeux, droit administratif et science administrative étaient indissociables et devaient progresser de concert. Ce faisant, il restait fidèle à la tradition des grands administrativistes du XIXe siècle (Gérando, Cormenin, Macarel et bien entendu Vivien), qu'il connaissait parfaitement et dont il était en fin de compte le continuateur. Mais c'est aussi en raison d'un charisme personnel que tous ceux qui ont eu la chance de l'approcher ont pu apprécier. Si Roland DRAGO avait des convictions fortes, auxquelles il est toute sa vie resté fidèle, il faisait preuve dans le même temps d'une capacité d'écoute et d'éveil, que tous ses doctorants ont pu apprécier, d'une très grande tolérance vis-à-vis des opinions ou des engagements différents des siens et d'une exigence qui incitait chacun autour de lui à se dépasser en permanence.

Si le CERSA a connu, au fil de sa très longue histoire (plus de quarante ans !...) une série de changements et d'inflexions, il est resté fidèle à cet héritage, qui est au principe même de son identité scientifique.

Le 13 mai 2009  
Jacques Chevallier  
Directeur du CERSA



**Katherine BURLLEN**, chargée de recherche au CNRS, qui faisait partie de l'équipe depuis la reconfiguration de 2001, est partie à la retraite.

Spécialiste de sociologie urbaine, discipline dans laquelle elle avait soutenu sa thèse en 1975, Katherine Burlen était restée fidèle à ce qui constituait son domaine de prédilection, comme en témoignent les travaux qu'elle a menés en matière d'architecture, d'habitat social et d'occupation de l'espace : elle s'est intéressée notamment à la question des banlieues et des cités-jardins, à travers l'œuvre d'Henri Sellier qu'elle a contribué à faire connaître. Son rattachement à des équipes travaillant dans le champ des politiques publiques (le GAPP puis le CERSA) l'a conduite à s'investir dans l'étude du pouvoir municipal : après avoir travaillé sur les Secrétaires généraux de mairie et les associations, elle s'est tournée vers l'étude des formes nouvelles prises par la démocratie locale et vers la question de la citoyenneté urbaine (voir l'ouvrage *Citadin-citoyen*, paru en 2003 aux Editions L'Harmattan).

Ayant gardé le réseau de contacts qu'elle avait noués, en France et à l'étranger, avec les spécialistes des questions urbaines, Katherine Burlen s'était intégrée sans difficulté dans l'équipe, en faisant preuve d'une capacité d'adaptation, d'une ouverture d'esprit et d'une modestie en tous points méritoires. Sa présence nous manquera.



**Bernard MALIGNER**, a été promu le 13 mai 2009 au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

Ingénieur d'études CNRS, Bernard Maligner participe depuis de longues années au sein du CERSA à la confection de la Base de données « Administratral », en assurant le traitement de la documentation officielle. Il déploie par ailleurs une importante activité de recherche personnelle, illustrée par des publications nombreuses et de très grande qualité : il est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes français du droit électoral et de la pratique électorale : son concours est régulièrement sollicité dans ce domaine par les principales revues juridiques et son Code électoral commenté est régulièrement réédité.



**François FRISON-ROCHE**, Chargé de recherche au CNRS et membre du CERSA recevra le 26 juin 2009, les insignes de Chevalier des Palmes académiques.

Spécialiste reconnu de la Bulgarie, pays sur lequel il a publié un ensemble de travaux qui font autorité, François Frison-Roche a élargi le champ de ses investigations aux pays d'Europe centrale et orientale en général : le séminaire portant sur « La réforme de l'État dans les pays post-communistes », qu'il anime depuis 2005 au sein du CERSA, constitue un lieu de discussion et de rencontre, permettant de fédérer les recherches menées en France sur ce thème.



# Informations pratiques

## Nous contacter

site <http://www.cersa.cnrs.fr>

[contact@cersa.cnrs.fr](mailto:contact@cersa.cnrs.fr)

tel: 01 42 34 58 80

fax: 01 42 34 58 81

## Horaires d'ouverture

9h30-12h30 / 14h00-17h00

## Les ressources documentaires

### Centre de documentation

#### Ouvertures du centre de documentation

du lundi au vendredi :

09h -12 h 30/13h30-16h30

Contact :Hae-Ok Puyn

01 42 34 58 83

### Base Administratif

Contact : Frédérique Claveau

01 42 34 58 85



Ligne 10 - Station Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité

Ligne 4 - Station Saint-Michel



Lignes B & C - Station Notre Dame-Saint Michel



Lignes 38 - 21- 27 -85 - Arrêt Les Ecoles

Lignes 24 - 63 - 86 - 87 - Arrêt Dante/Collège de France

Lignes 24 – 63 – 86 – 87 - Arrêt Dante/Collège de France



Lettre d'information

Directeur de la publication : Jacques Chevallier

Réalisation : Joëlle Blériot - Sophie Dellatana